



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Crise inédite rencontrée par le secteur du logement en Centre-Val de Loire

Question écrite n° 16948

Texte de la question

M. Thomas Ménagé alerte M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé du logement sur la crise inédite rencontrée par le secteur du logement en France et particulièrement en région Centre-Val de Loire. D'une façon générale et dans l'ensemble du territoire, les prix de l'immobilier ne cessent de grimper, rendant l'achat, la construction ou bien la location d'un logement inaccessibles pour de nombreux particuliers, qui ont perdu une capacité d'achat de 30 % la dernière année selon les estimations de la Fédération des promoteurs immobiliers Centre-Val de Loire. En outre, selon les acteurs de la construction de logements réunis à l'occasion d'assises à Orléans tenues le 14 mars 2024, cette crise pourrait conduire à la disparition de 6 000 emplois, pour une filière qui accueille actuellement 82 000 salariés. Le constat est sans équivoque : en 2023, lesancements de chantier ont diminué de 33 % dans la région, les mises en vente de logements neufs de 44 %, les permis de construire de 30 % et enfin les transactions réalisées dans l'Eure-et-Loir et le Loiret ont baissé de 20 %. Dans ce même département, la mise en construction de logements neufs a baissé de 27 % en 2023, selon la section départementale de la Fédération française du bâtiment. Les tensions sur les marchés s'aggravent, en raison de la conjonction de prix de construction en hausse constante à cause de la cherté des matières premières et d'un essoufflement structurel de la demande au regard du prix de vente final et de l'inaccessibilité des crédits bancaires. Toutefois, il n'y a pas que le secteur du bâtiment qui est touché. Cette crise admet également des implications majeures auprès des assureurs, des établissements bancaires, des architectes, des géomètres, des notaires ou encore des déménageurs. Face à cette crise du logement qui ne s'estompe pas, les acteurs de la construction portent de nombreuses demandes auprès des pouvoirs publics : rétablissement du prêt à taux zéro, limitation des refus de crédit, simplification administrative, exonération partielle des droits de mutation, ou encore aide aux maires bâtisseurs. À l'aune de ces éléments, il souhaite savoir quelles sont les mesures concrètes que le Gouvernement compte prendre en vue de garantir à tous les Français un accès à un logement décent et abordable et de préserver le secteur de la construction immobilière dans la région Centre-Val de Loire.

Données clés

Auteur : [M. Thomas Ménagé](#)

Circonscription : Loiret (4^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16948

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : [Logement](#)

Ministère attributaire : [Logement](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 avril 2024](#), page 2738

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)